

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-95

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2024-95

**Association Ecosite du Bourgailh - Subvention de fonctionnement - Convention
pluriannuelle 2024 - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Ecosite du Bourgailh est une structure d'éducation à l'environnement et de protection de la nature, créée en 2002. Sa vocation est de faire vivre la nature au plus grand nombre et participer à sa préservation. Elle intervient dans le champ de l'éducation à l'environnement, de l'expertise technique naturaliste et des études écologiques et de la formation. Chaque année près de 35 000 personnes bénéficient des actions déployées par l'association (animations, événementiel, projets pédagogiques...).

L'association contribue à la gestion écologique de la Forêt du Bourgailh réalisée par Bordeaux Métropole (services mutualisés issus de la ville de Pessac) par son rôle de conseil et de suivi naturaliste ainsi qu'à son animation sur la thématique de la biodiversité. Elle poursuit ce rôle et ces missions sur de nombreux sites naturels de la Métropole et du Département : Bois des Sources du Peugue à Pessac, Parc des Jalles, Parc du Prieuré de Cayac à Gradignan, Cadaujac, littoral atlantique... et au sein dans les établissements (scolaires, collectivités, entreprises...).

Présentation des actions de l'Association Ecosite du Bourgailh

L'association développe un panel d'actions :

Activités pédagogiques : animations pour le grand public, éco-événements, club nature, animations pour les groupes, projets pédagogiques, chantier éducatifs nature, création d'outils pédagogiques, conférences...

Expertises et études écologiques : inventaire faune et flore, inventaire participatif de la biodiversité, conseil en aménagements, volet « milieu naturel » d'une étude d'impact, diagnostic écologique (dans le cadre d'études d'aménagement ou pour des jardins privés), accompagnement des entreprises dans le cadre de leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Formation : formation à l'attention des collectivités et entreprises sur l'environnement et l'animation nature (formation sur catalogue ou spécifiquement adaptées).

1 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

L'association Ecosite du Bourgailh a reçu de Bordeaux Métropole par délibérations de

Bordeaux Métropole les subventions suivantes :

2002 à 2014	40 000 €
2015	38 000 €
2016	36 100 €
2017	36 100 €
2018	31 100 €
2019	30 000 €
2020	30 000 €
2021	25 000 €
2022	25 000 €
2023	25 000 €

Il est à noter que l'association a fait évoluer son modèle économique afin de s'adapter à la baisse des subventions attribuées par la Métropole et par d'autres partenaires publics. Afin d'inscrire le partenariat entre Bordeaux Métropole et l'association dans la durée, il est proposé de signer une convention pluri-annuelle.

2 – Partenariat pluri-annuel entre l'association Écosite du Bourgailh et Bordeaux Métropole

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de versement d'une subvention pluri-annuelle de fonctionnement de l'association pour les années 2024, 2025 et 2026.

Bordeaux Métropole et l'Association Écosite du Bourgailh partagent la nécessité de mieux connaître la biodiversité, de protéger la nature et de sensibiliser une diversité de publics à ces enjeux.

Les axes retenus pour ce partenariat pluri-annuel sur la période 2024-2026 sont les suivants :

Connaissance naturaliste et valorisation de la Forêt du Bourgailh

Actualisation et partage des connaissances naturalistes du site

L'association, par son expertise naturaliste, sa présence quotidienne sur site et la mobilisation de membres de l'équipe et de bénévoles, réalise un suivi naturaliste de la Forêt du Bourgailh dans un objectif d'amélioration de la connaissance, de suivi de l'état de la biodiversité du site et de partage vers la communauté scientifique et le grand public.

Elle peut alerter les services gestionnaires du site lors de l'observation de nouvelles espèces, ou lorsqu'elle constate des atteintes à la biodiversité (sur-fréquentation, usages déplacés...).

Elle partage les connaissances naturalistes acquises au sein des observatoires régionaux.

Contribution au plan de gestion écologique du site

L'association apporte son expertise en matière de génie écologique et sa connaissance du site à la définition du plan de gestion et à sa mise en œuvre.

Éducation à la biodiversité

Bordeaux Métropole propose à l'association de développer, au sein de son programme d'animations pédagogiques à l'attention du grand-public, des balades nature et ateliers de découverte dans les espaces naturels métropolitains. Cela conforte son ancrage métropolitain.

Promotion et communication grand public sur la nature

L'association poursuit sa mission de promotion et de communication à l'attention du grand public sur la nature et la biodiversité grâce aux moyens développés par l'association (Agenda, site internet, réseaux sociaux, événements...). Les supports de communication de l'association sont à même de relayer des informations concernant les espaces naturels de la Métropole dans le cadre d'interventions menées par l'association sur ces sites et faire la promotion des actions développées par Bordeaux Métropole sur la nature, les paysages, l'agriculture.

Ingénierie de projet à l'échelle métropolitaine

L'association poursuit sa contribution à la réflexion sur la mise en réseau des lieux ressources de la Transition écologique (démarche animée par l'équipe de la Maison Ecocitoyenne), comme elle l'a fait depuis plusieurs années.

L'association participe également à toutes les concertations, réflexions collectives et restitutions sur les projets métropolitains en lien avec l'Environnement, la nature, la biodiversité et le cadre de vie (1 million d'arbres, Métropole à vivre...) et y contribue en apportant son expertise en tant qu'acteur local historique sur le volet naturaliste et pédagogique.

3 – Plan de financement prévisionnel

Dans un contexte de diminution des aides apportées par les collectivités, l'association a diversifié son offre de prestation de service et s'autofinance à hauteur d'environ 45 %.

Il est proposé de verser une subvention de fonctionnement 25 000 € par an à l'association Ecosite du Bourgailh, au titre de l'exercice 2024, renouvelable pour le même montant au titre des exercices 2025 et 2026, sous réserve du vote des crédits nécessaires aux budgets 2025 et 2026 de Bordeaux Métropole.

Le budget prévisionnel pour 2024 est annexé à la convention définissant les modalités financières d'attribution de la subvention triennale et s'élève à la somme de 202 930 €. La subvention de Bordeaux Métropole représente 12,32 % du budget prévisionnel total.

La participation de Bordeaux Métropole sera versée dans les conditions définies par la convention annexée à la présente délibération.

La subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération n°2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement général d'intervention financière pour la réalisation des projets nature-agriculture,

VU la demande de l'association Ecosite du Bourgailh en date du 12 juin 2023

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'association Ecosite du Bourgailh apporte son expertise à la gestion écologique de la Forêt du Bourgailh, contribue à la sensibilisation du public aux enjeux nature, et participe ainsi à la valorisation des espaces naturels métropolitains,

DECIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € est attribuée à l'association Ecosite du Bourgailh pour l'année 2024.

Article 2 : sous réserve du vote du budget de l'exercice 2025, une subvention d'un montant de 25 000 € est attribuée à l'association Écosite du Bourgailh.

Article 3 : sous réserve du vote du budget de l'exercice 2026, une subvention d'un montant de 25 000 € est attribuée à l'association Écosite du Bourgailh.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention pluriannuelle ci-annexée destinée à préciser les modalités de règlement de la subvention métropolitaine.

Article 5 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement chapitre 65, article 65748, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN, Monsieur RIVIERES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	
	Monsieur Patrick PAPADATO